



Numéro de l'acte	2018-103-RHPD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

QUESTION N°2018-103

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Attribution d'une indemnité dite de "Conseil" au Receveur Municipal.

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, il convient de fixer le taux de l'indemnité de "Conseil" attribué à Monsieur Jean-Philippe BAUDRY, Receveur Municipal à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le montant maximum de l'indemnité est calculé sur le résultat de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

1. d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2018, à Monsieur Jean-Philippe BAUDRY, receveur municipal, l'indemnité de "Conseil" au taux de 100 %, pour la durée du mandat
2. d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits et à inscrire aux Budgets 2018 et suivants, à l'article 6225 de la fonction 020

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,



Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 septembre 2018

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018**

Affiché le 20 septembre 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le vingt septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 septembre 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Christian DIRIX
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **23 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **6 absents excusés avec pouvoir**

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.